

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 NOVEMBRE 2014**Objet : BUDGET PRIMITIF 2015**

Membres élus présents : MM BAILLY - BALAGUER - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOVIN - FALCONNIER - FONTENAT - FRATTA - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JOSEPH - JOUSSEAU - MARMILLON - MARTIN - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - PIERROT - MME PRADEL - MM. TOURNIER-BILLON - VERNE - VOISIN

Intervention de M. Dominique CAUQUY, Trésorier

La commission des finances, le Bureau et l'assemblée générale de la CCIR Rhône-Alpes ont pris en compte les orientations de la ressource fiscale pour l'exercice 2015 issues notamment du rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF).

Après examen des différentes hypothèses par la Commission des Finances de la CCIR, l'évaluation de la ressource fiscale pour 2015, nette du prélèvement France Télécom s'établit à 91,2 millions d'euros. De cette ressource fiscale allouée doit être déduite la contribution à CCI France et les coûts du budget de la CCIR. Le budget de fonctionnement de la CCIR diminuera dans les mêmes conditions que celui des CCIT. Le budget des opérations régionales est contenu dans la limite de 4,5 millions d'euros.

La ressource fiscale disponible pour les CCIT en 2015 diminuerait globalement de 7,8% par rapport au dernier budget rectificatif pour 2014. La ressource fiscale a été répartie selon le mode validé par le Bureau du 25 janvier 2012. La CCIR rappelle toutefois que, en cours d'année 2015, la ressource fiscale réellement versée à chaque CCIT sera ajustée en fonction du déploiement de l'organisation cible des fonctions support. Selon la CCIR, cette "baisse de la ressource versée ne sera pas un frein apportée aux actions des Chambres en faveur du développement des entreprises, puisqu'elle s'accompagnera d'une baisse au moins équivalente des charges des CCIT concernées".

La CCI de l'Ain se voit donc attribuer 6 200 000 € au titre de l'exercice 2015 (soit 528 000 € de ressources fiscales en moins par rapport au budget primitif pour l'exercice 2014).

En outre, le projet de loi de finances pour l'année 2015 opère, au profit du budget général, un prélèvement de 500 millions d'euros sur le fonds de roulement des Chambres de Commerce et d'Industrie. Ce prélèvement est réparti proportionnellement entre les établissements disposant de plus de 120 jours de fonds de roulement. Celui-ci est défini pour chaque établissement par référence aux données comptables de l'exercice 2012 ; pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, ce prélèvement est de 4 739 152 €.

Ce budget pour l'exercice 2015 s'appuie donc sur les orientations fournies par la CCIR, sur les éléments de reconduction et sur les différentes décisions prises ou à prendre par la Chambre pour comprimer une nouvelle fois le niveau de ses charges de fonctionnement.

1. RAPPEL : LES DONNEES REGIONALES**1.1. Répartition régionale**

La CCIR répartit la ressource fiscale selon les choix arrêtés par son Bureau du 25 janvier 2012. Elle tient compte des projets régionaux en cours de déploiement, des schémas sectoriels révisés et anticipe une mutualisation progressive des fonctions support.

Selon les décisions arrêtées lors du Bureau de la CCIR du 5 juin 2014 et validé par la Commission des Finances de la CCI-R du 25 juin 2014, la ressource fiscale globale affectée en Rhône-Alpes devrait donc s'élever à 91,2 M€, nette de la part dédiée à la contribution CCI France ; après imputation de la contribution à CCI France, du budget de la CCIR, des fonctions régionales et des projets régionaux, il resterait donc 79 470 K€ disponibles pour les CCIT, dont environ 7,8% pour notre compagnie, soit 6 200 000 €.

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 NOVEMBRE 2014

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2015**

1.2. Orientations budgétaires

La masse salariale constituant un poste important des budgets de fonctionnement des chambres, la CCIR fixe les hypothèses à prendre en compte dans ce budget pour 2015, et notamment le maintien, voire une baisse marginale, des effectifs au global et l'intégration, le cas échéant, des conséquences des travaux des Commissions et de la mutualisation des fonctions support.

Tenant compte des contraintes budgétaires qui pèsent sur la Chambre, la Chambre se doit de poursuivre la compression de ses charges de fonctionnement. Il est donc nécessaire de rechercher dans un premier temps au moins 528 K€ d'économie par rapport au budget primitif pour 2014 approuvé par l'assemblée générale de la CCIT de l'Ain du 18 novembre 2013.

2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT : RECONDUCTION

2.1. Dispositions générales

- les frais de gestion sont globalement reconduits à l'identique (certains contrats de maintenance sont cependant revalorisés à +2%),
- les frais de personnel tiennent compte de la stagnation de la valeur du point, d'un taux de cadrage plafonné à +1%, ce taux intégrant les hausses de toute nature (hausses mécaniques comme celles liées à l'indice d'expérience qui représentent à elles seules 0,4 à 0,8%, des hausses consécutives à une promotion, des hausses contractuelles, mais aussi des hausses individuelles, des primes, ...
- les charges sociales part employeur et les tickets restaurant sont uniformisés selon la décision des responsables des ressources humaines, les provisions sociales sont calculées sur la base des montants constatés sur l'exercice 2013 (indemnités de fin de carrière, allocations d'ancienneté, congés payés et comptes épargne temps) et actualisés,
- les coûts de l'énergie sont revalorisés de +5%.

Ce budget intègre par ailleurs les engagements déjà pris par la Chambre tant dans le domaine de la formation que dans celui du développement économique.

2.2. Budget de fonctionnement

Les contraintes budgétaires qui pèsent sur la Chambre et l'absence de ressources nouvelles nécessitent de présenter un plan de compression des charges de fonctionnement dont le montant doit être d'au moins 528 K€. Ces mesures de compression des charges prennent notamment en compte les orientations des schémas sectoriels régionaux révisés votés à la CCIR Rhône-Alpes lors de son assemblée générale du 25 juin 2014.

Les compressions des charges sont ainsi de plusieurs ordres :

- D'une part, les charges de personnel continuent d'assurer une part importante de la compression des charges. Ces charges de personnel représentent près de 60% des charges d'exploitation de la Chambre. Les services continuent leur réorganisation pour assurer les missions qui leur incombent, en conformité avec les schémas sectoriels votés lors de l'assemblée générale de la CCIR Rhône-Alpes de juin 2014. La compression des charges de personnel peut ainsi être évaluée à 250 K€.
- D'autre part, l'effort se poursuit sur les charges de fonctionnement, tant sur les charges liées aux actions des services de la Chambre dans ses domaines de compétences, que sur les coûts de structure, et ce, malgré l'extension du périmètre immobilier de la Chambre. La compression des charges de fonctionnement est ainsi évaluée à 280 K€.

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 NOVEMBRE 2014

Objet : BUDGET PRIMITIF 2015

2.2.1. suppressions d'emploi :

Compte tenu de la poursuite de la réorganisation des services dans le cadre budgétaire contraint, il est donc envisagé de procéder à la suppression de deux emplois :

- un emploi d'agent nettoyage non pourvu à ce jour, dont les tâches feront partie du marché attribué à un prestataire extérieur, emploi occupé à temps partiel (60%),
- un emploi d'assistante administrative au centre de documentation, dès le départ en retraite de l'agent tenant actuellement le poste, (départ en retraite de Mme Marie-Dominique GUICHARD-PLAGNE prévu au 1^{er} avril 2015), dont les missions seront réparties entre les autres agents du Centre de Documentation,

Et au gel des crédits budgétaires des postes suivants, tous non pourvus à ce jour :

- un emploi de conseiller entreprise en développement international,
- un emploi de conseiller en création d'entreprise,
- un emploi d'assistant administratif affecté à l'Observatoire de l'Industrie,
- un emploi d'assistante administrative sénior du service Développement des entreprises.

Ces mesures de suppression d'emploi et de gel budgétaire des postes seront soumises à la délibération de l'assemblée générale de la Chambre du 24 novembre 2014. Ces mesures budgétaires génèreraient une compression annuelle des charges de personnel de l'ordre de 250 K€.

2.2.2. Compression des charges de fonctionnement :

La politique de communication de la Chambre a fait l'objet d'une réorientation stratégique dans le cadre de l'utilisation des outils de dématérialisation désormais très largement répandus. Ainsi, les versions papiers des magazines ou des lettres d'information cèdent de plus en plus leur place à des versions Internet. Les Bureaux des 7 mars et 16 mai 2014 ont tracé les orientations de cette nouvelle politique de communication, induisant une compression des charges de communication de l'ordre de 70 K€ (abandon de la version papier du magazine Grand Angle, développement des e-lettres d'information, ...), s'appuyant notamment sur l'outil plate-forme de téléchargement dont la Chambre s'est dotée.

Les charges de fonctionnement sont en outre comprimées par les mesures suivantes :

- par un gel d'une partie des fonds d'intervention en faveur du tissu économique local (fonds en faveur des entreprises, fonds pour l'innovation et la R&D, fonds pour la formation des créateurs, fonds de développement de l'enseignement supérieur) pour un montant total de 110 K€,
- par un effort de compression des charges liées à la maintenance et à l'entretien général des bâtiments de 100 K€, veillant toutefois à ne pas hypothéquer la qualité du patrimoine.

En conclusion, au titre de ces mesures, la compression des charges de personnel, la révision des charges de fonctionnement et la hausse des produits financiers génèreraient une compression, en base annuelle, de l'ordre de 530 K€.

2.2.3. Prélèvement exceptionnel :

Le projet de loi de finances pour l'année 2015 fixe à 4 739 152 € le prélèvement sur le fonds de roulement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain ; ce prélèvement est enregistré en charges exceptionnelles sur le budget primitif présenté. Cette charge fera l'objet d'un titre de perception émis avant le 15 mars 2015.

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 NOVEMBRE 2014

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2015**

3. BUDGET D'INVESTISSEMENT

3.1. Opérations générales d'investissement

- renouvellement courant des logiciels, 48 000 €
- renouvellement courant des matériels informatiques, 102 000 €
- renouvellement courant des mobiliers, 47 000 €
- programme de travaux de mises aux normes accessibilité :
 - de l'Hôtel Consulaire, 118 030 €
- du bâtiment CCI Formation, 44 000 €
- programme de travaux de mise aux normes énergétiques de l'Hôtel Consulaire, voté lors de l'assemblée générale du 30 juin 2014, 375 000 €.
- mise aux normes du bâtiment magistrature, non chiffré à ce jour.

3.2. Incidence des opérations en cours

- investissements complémentaires informatiques EGC, 36 000 €
- investissements complémentaires mobilier CCI Formation, 6 000 €
- investissements financiers (dernière tranche des apports aux fonds de prêts des associations de 1 516 800 € sur 4 exercices, assemblée générale de mars 2012), 379 200 €.

4. EQUILIBRE BUDGETAIRE

4.1. Les charges

	Rectificatif 1 2014	Rectificatif 2 2014	Primitif 2015
Achats marchandises	14 292 €	14 292 €	9 608 €
Salaires et indemnités	42 417 €	42 417 €	41 994 €
Charges sociales	7 800 €	7 800 €	8 000 €
Achats et charges externes	7 400 848 €	7 415 848 €	6 705 099 €
Impôts et taxes	97 610 €	97 610 €	102 204 €
Dotation amort. provisions	444 247 €	444 247 €	442 805 €
Concours financiers (1)	735 619 €	671 723 €	530 570 €
Intérêts des emprunts	3 425 €	3 425 €	- €
Charges exceptionnelles	- €	- €	4 739 152 €
IS	34 209 €	34 209 €	30 770 €
Total des charges	8 780 467 €	8 731 571 €	12 610 202 €
Résultat bénéficiaire	- €	- €	- €
Total général	8 780 467 €	8 731 571 €	12 610 202 €
<i>Total général hors prélèv.</i>	<i>8 780 467 €</i>	<i>8 731 571 €</i>	<i>7 871 050 €</i>

(1) détail des concours financiers

Bénéficiaires	Primitif 2015
Fonds R&D et en faveur des entreprises	100 000 €
Contribution MEA	150 000 €
Fonds développement de la formation	80 000 €
Contribution Alimentec	60 980 €
ECAM	50 000 €
Alimentec CDDRA IAA	20 000 €
EGC	17 777 €
Challenge des unions commerciales	12 000 €
Fonds de développement économique	10 853 €
Manager centre-ville de Bourg	10 000 €
Fonds de concours du Tribunal de commerce	6 800 €
EGEE	3 800 €
Divers (plusieurs bénéficiaires)	8 360 €
Total	530 570 €

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 NOVEMBRE 2014

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2015**

4.2. Les produits

	Rectificatif 1 2014	Rectificatif 2 2014	Primitif 2015
Ressource fiscale	6 728 000 €	6 679 104 €	6 200 000 €
Ventes	38 300 €	38 300 €	26 000 €
Production vendue	909 354 €	909 354 €	954 799 €
Subventions	333 926 €	333 926 €	436 134 €
Produits financiers	114 564 €	114 564 €	128 000 €
Reprise sur provisions	20 000 €	20 000 €	- €
Produits exceptionnels	51 117 €	51 117 €	51 117 €
Total des produits	8 195 261 €	8 146 365 €	7 796 050 €
<i>Résultat déficitaire hors prélèv.</i>	<i>585 206 €</i>	<i>585 206 €</i>	<i>75 000 €</i>
Résultat déficitaire	585 206 €	585 206 €	4 814 152 €
Total général	8 780 467 €	8 731 571 €	12 610 202 €
<i>Total général hors prélèv.</i>	<i>8 780 467 €</i>	<i>8 731 571 €</i>	<i>7 871 050 €</i>

Principales variations des produits :

- poursuite de la baisse de la ressource fiscale attribuée,
- maintien des subventions,
- stabilité de l'affectation de taxe d'apprentissage,
- impact annuel de la convention d'occupation du bâtiment Centre des Entrepreneurs,
- maintien des produits financiers (réalisation de plus-values latentes malgré la baisse de la rémunération des produits monétaires).

4.3. Le résultat de fonctionnement

	Rectificatif 1 2014	Rectificatif 2 2014	Primitif 2015
Total des charges	8 780 467 €	8 731 571 €	12 610 202 €
<i>Total des charges hors prélèv.</i>	<i>8 780 467 €</i>	<i>8 731 571 €</i>	<i>7 871 050 €</i>
Total des produits	8 195 261 €	8 146 365 €	7 796 050 €
Résultat	-585 206 €	-585 206 €	4 814 152 €
<i>Résultat hors prélèvement</i>	<i>-585 206 €</i>	<i>-585 206 €</i>	<i>-75 000 €</i>

4.4. La capacité d'autofinancement

	Rectificatif 1 2014	Rectificatif 2 2014	Primitif 2015
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotation amort provisions	444 247 €	444 247 €	442 805 €
Résultat positif	- €	- €	- €
Total augmentation	444 247 €	444 247 €	442 805 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	51 117 €	51 117 €	51 117 €
Reprise sur provisions	20 000 €	20 000 €	- €
Déficit de l'exercice	585 206 €	585 206 €	4 814 152 €
Total diminution	656 323 €	656 323 €	4 865 269 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	-212 076 €	-212 076 €	-4 422 464 €
<i>Capacité d'autofinancement (CAF) hors prélèv.</i>	<i>-212 076 €</i>	<i>-212 076 €</i>	<i>316 688 €</i>

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 NOVEMBRE 2014

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2015**

1.2. Les opérations en capital

	Rectificatif 1 2014	Rectificatif 2 2014	Primitif 2015
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	130 000 €	130 000 €	48 000 €
Immobilisations corporelles	437 230 €	437 230 €	728 030 €
Immobilisations financières	427 378 €	427 378 €	379 200 €
Remboursement emprunts	198 453 €	198 453 €	- €
Total des emplois	1 193 061 €	1 193 061 €	1 155 230 €
Ressources :			
CAF	-212 076 €	-212 076 €	- 4 422 464 €
Subvention d'équipement	20 000 €	20 000 €	- €
Total des ressources	-192 076 €	-192 076 €	-4 422 464 €
Prélèvement sur le fonds de roulement	1 385 137 €	1 385 137 €	5 577 694 €

Ce budget primitif pour l'exercice 2015 se caractérise donc :

- d'une part, compte tenu de la révision du montant de la ressource fiscale subit par notre compagnie, par la poursuite de la compression des charges de fonctionnement à hauteur de la baisse de la ressource fiscale, soit près de 528 000 €, et à un résultat déficitaire de 4 814 152 €, incluant le prélèvement exceptionnel sur le fonds de roulement de 4 739 152 € (qui porte le résultat déficitaire hors prélèvement exceptionnel à 75 000 €),

- d'autre part, conformément aux décisions de précédentes assemblées générales, par un financement des programmes d'investissement par prélèvement sur le fonds de roulement, et par un prélèvement exceptionnel de près de 4,8 millions d'euros conformément aux dispositions du projet de loi de finances pour 2015.

Il est important de noter également une charge de fonctionnement non récurrente de 75 000 € liée aux coûts d'organisation des élections consulaires qui auront lieu en fin d'année 2015.

Dans l'hypothèse de la poursuite de la baisse de la ressource fiscale, la Chambre serait amenée à opérer une compression complémentaire de charges de fonctionnement ; ainsi, la Chambre pourrait être conduite, par exemple, à suspendre à titre exceptionnel les concours financiers qu'elle alloue actuellement (fonds d'intervention pour le développement de la formation, fonds d'intervention en faveur des entreprises, contribution à la Mission Economique de l'Ain,...) et à prendre des mesures complémentaires de compression de ses charges de fonctionnement. Ce budget primitif ne tient pas compte, pour l'instant, des conséquences budgétaires des décisions organisationnelles prises par la CCIR dans le cadre de la réorganisation des fonctions supports.

Ce budget primitif pour l'exercice 2015 a été approuvé par la Commission des finances du 7 novembre 2014.

Rapport de la Commission des Finances

Monsieur Philippe Verne va vous donner lecture de cet avis.

Philippe Verne

La Commission des Finances s'est réunie le 7 novembre 2014 afin d'émettre un avis sur le budget primitif pour l'exercice 2015.

"Après étude du dossier et échanges de vues, la Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le budget primitif pour l'exercice 2015."

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 NOVEMBRE 2014**Objet : BUDGET PRIMITIF 2015**

Ce budget primitif pour l'exercice 2015, ses annexes budgétaires et les délibérations suivantes :

- l'approbation du budget primitif pour l'exercice 2015,
 - la suppression des emplois suivants :
 - un emploi d'agent nettoyage non pourvu à ce jour, dont les tâches feront partie du marché attribué à un prestataire extérieur, emploi précédemment occupé à temps partiel (60%) par Mme Murielle ARANDA, démissionnaire,
 - un emploi d'assistante administrative au centre de documentation, dès le départ en retraite de l'agent tenant actuellement le poste, (le départ en retraite de Mme Marie-Dominique GUICHARD-PLAGNE est prévu le 1^{er} avril 2015), dont les missions seront réparties entre les autres agents du Centre de Documentation,
 - le gel des crédits budgétaires des postes suivants, tous non pourvus à ce jour :
 - un emploi de conseiller entreprise en développement international,
 - un emploi de conseiller en création d'entreprise,
 - un emploi d'assistant administratif affecté à l'Observatoire de l'Industrie,
 - un emploi d'assistante administrative sénior du service Développement des entreprises.
- sont soumis :
- pour avis à la CCIR
 - pour délibération à l'assemblée générale du 24 novembre 2014.

L'Assemblée,

- **Vu l'exposé de Dominique Cauquy, Trésorier**

- **Vu l'avis de la Commission des Finances,**

après examen et échanges d'observations, et après en avoir délibéré approuve :

- o **le budget primitif 2015**
- o **la suppression des emplois suivants**
 - **un emploi d'agent de nettoyage non pourvu à ce jour, dont les tâches feront partie du marché attribué à un prestataire extérieur, emploi précédemment occupé à temps partiel (60%) par Mme Murielle ARANDA, démissionnaire**
 - **un emploi d'assistante administrative au centre de documentation, dès le départ en retraite de l'agent tenant actuellement le poste, (le départ en retraite de Mme Marie-Dominique GUICHARD-PLAGNE est prévu le 1^{er} avril 2015), dont les missions seront réparties entre les autres agents du Centre de Documentation,**
 - **le gel des crédits budgétaires des postes suivants, tous non pourvus à ce jour :**
 - **un emploi de conseiller en entreprise en développement international,**
 - **un emploi de conseiller en création d'entreprise**
 - **un emploi d'assistant administratif affecté à l'Observatoire de l'Industrie**
 - **un emploi d'assistante administrative sénior du Service Développement des entreprises**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	35
- Nombre de Membres présents	24
- Nombre de voix pour	24
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 NOVEMBRE 2014Objet : **BUDGET PRIMITIF 2015 - ANNEXE BUDGETAIRE****A.1/ service général**

Charges	Rectificatif 2014	Rectificatif 2 2014	Primitif 2015
Achats marchandises	14 292 €	14 292 €	9 608 €
Salaires	42 417 €	42 417 €	41 994 €
Charges sociales	7 800 €	7 800 €	8 000 €
Achats et charges externes	5 711 774 €	5 718 857 €	5 108 898 €
Impôts et taxes	69 385 €	69 385 €	78 879 €
Dotations amort. et prov.	278 597 €	278 597 €	267 043 €
Concours financiers	526 642 €	462 746 €	381 593 €
Intérêts des emprunts	1 035 €	1 035 €	-
Contributions versées aux services	1 422 038 €	1 429 955 €	1 209 392 €
Charges exceptionnelles	-	-	4 739 152 €
IS	34 209 €	34 209 €	30 770 €
Total des charges	8 108 189 €	8 059 293 €	11 875 329 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	8 108 189 €	8 059 293 €	11 875 329 €

Produits	Rectificatif 2014	Rectificatif 2 2014	Primitif 2015
Ressource fiscale	6 728 000 €	6 679 104 €	6 200 000 €
Ventes	38 300 €	38 300 €	26 000 €
Production vendue	385 412 €	385 412 €	415 277 €
Subventions	154 125 €	154 125 €	234 534 €
Produits financiers	113 564 €	113 564 €	128 000 €
Autres produits	31 571 €	31 571 €	25 539 €
Reprise sur provisions	20 000 €	20 000 €	-
Produits exceptionnels	-	-	-
Total des produits	7 470 972 €	7 422 076 €	7 029 350 €
Résultat déficitaire	637 217 €	637 217 €	4 845 979 €
Total général	8 108 189 €	8 059 293 €	11 875 329 €

Capacité d'autofinancement	Rectificatif 2014	Rectificatif 2 2014	Primitif 2015
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotations amort. et prov.	278 597 €	278 597 €	267 043 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	278 597 €	278 597 €	267 043 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	20 000 €	20 000 €	-
Déficit de l'exercice	637 217 €	637 217 €	4 845 979 €
Total diminution	657 217 €	657 217 €	4 845 979 €
Capacité d'autofinancement	-378 620 €	-378 620 €	-4 578 936 €

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 NOVEMBRE 2014**Objet : BUDGET PRIMITIF 2015 - ANNEXE BUDGETAIRE**

Opérations en capital	Rectificatif 2014	Rectificatif 2 2014	Primitif 2015
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	90 000 €	90 000 €	12 000 €
Immobilisations corporelles	341 230 €	341 230 €	564 030 €
Immobilisations financières	427 378 €	427 378 €	379 200 €
Remboursement des emprunts	92 000 €	92 000 €	-
Opérations interservices	55 909 €	55 909 €	43 528 €
Total des emplois	1 006 517 €	1 006 517 €	998 758 €
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	-378 620 €	-378 620 €	-4 578 936 €
Subventions d'équipement	-	-	-
Total des ressources	-378 620 €	-378 620 €	-4 578 936 €
Prélèvement sur fonds de roulement	1 385 137 €	1 385 137 €	5 577 694 €
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

A.2/ Service formation

Charges	Rectificatif 2014	Rectificatif 2 2014	Primitif 2015
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	1 626 076 €	1 633 993 €	1 530 961 €
Impôts et taxes	11 457 €	11 457 €	11 820 €
Dotations amort. et prov.	140 814 €	140 814 €	150 926 €
Concours financiers	208 977 €	208 977 €	148 977 €
Intérêts des emprunts	2 390 €	2 390 €	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	-	-	-
Total des charges	1 989 714 €	1 997 631 €	1 842 684 €
Résultat bénéficiaire	132 756 €	132 756 €	100 191 €
Total général	2 122 470 €	2 130 387 €	1 942 875 €

Produits	Rectificatif 2014	Rectificatif 2 2014	Primitif 2015
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	446 170 €	446 170 €	460 650 €
Subventions	179 801 €	179 801 €	201 600 €
Produits financiers	1 000 €	1 000 €	-
Autres produits	22 344 €	22 344 €	20 116 €
Reprise sur provisions	-	-	-
Contributions reçues des services	1 422 038 €	1 429 955 €	1 209 392 €
Produits exceptionnels	51 117 €	51 117 €	51 117 €
Total des produits	2 122 470 €	2 130 387 €	1 942 875 €
Résultat déficitaire	-	-	-
Total général	2 122 470 €	2 130 387 €	1 942 875 €

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 NOVEMBRE 2014Objet : **BUDGET PRIMITIF 2015 - ANNEXE BUDGETAIRE**

Capacité d'autofinancement	Rectificatif 2014	Rectificatif 2 2014	Primitif 2015
<u>Eléments d'augmentation</u> :			
Dotations amort. et prov.	140 814 €	140 814 €	150 926 €
Résultat positif	132 756 €	132 756 €	100 191 €
Total augmentation	273 570 €	273 570 €	251 117 €
<u>Eléments de diminution</u> :			
Subventions virées au résultat	51 117 €	51 117 €	51 117 €
Reprise sur provisions	-	-	-
Déficit de l'exercice	-	-	-
Total diminution	51 117 €	51 117 €	51 117 €
Capacité d'autofinancement	222 453 €	222 453 €	200 000 €

Opérations en capital	Rectificatif 2014	Rectificatif 2 2014	Primitif 2015
<u>Emplois</u> :			
Immobilisations incorporelles	40 000 €	40 000 €	36 000 €
Immobilisations corporelles	96 000 €	96 000 €	164 000 €
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	106 453 €	106 453 €	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	242 453 €	242 453 €	200 000 €
<u>Ressources</u> :			
Capacité d'autofinancement	222 453 €	222 453 €	200 000 €
Subventions d'équipement	20 000 €	20 000 €	-
Total des ressources	242 453 €	242 453 €	200 000 €
Prélèvement sur fonds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

A.3/ Service divers

Charges	Rectificatif 2014	Rectificatif 2 2014	Primitif 2015
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	118 888 €	118 888 €	112 870 €
Impôts et taxes	16 768 €	16 768 €	11 505 €
Dotations amort. et prov.	24 836 €	24 836 €	24 836 €
Concours financiers	-	-	-
Intérêts des emprunts	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	-	-	-
Total des charges	160 492 €	160 492 €	149 211 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	160 492 €	160 492 €	149 211 €

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 NOVEMBRE 2014**Objet : BUDGET PRIMITIF 2015 - ANNEXE BUDGETAIRE**

Produits	Rectificatif 2014	Rectificatif 2 2014	Primitif 2015
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	77 772 €	77 772 €	78 872 €
Subventions	-	-	-
Produits financiers	-	-	-
Autres produits	1 975 €	1 975 €	1 975 €
Reprise sur provisions	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-
Total des produits	79 747 €	79 747 €	80 847 €
Résultat déficitaire	80 745 €	80 745 €	68 364 €
Total général	160 492 €	160 492 €	149 211 €

Capacité d'autofinancement	Rectificatif 2014	Rectificatif 2 2014	Primitif 2015
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotations amort. et prov.	24 836 €	24 836 €	24 836 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	24 836 €	24 836 €	24 836 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	-	-	-
Déficit de l'exercice	80 745 €	80 745 €	68 364 €
Total diminution	80 745 €	80 745 €	68 364 €
Capacité d'autofinancement	-55 909 €	-55 909 €	-43 528 €

Opérations en capital	Rectificatif 2014	Rectificatif 2 2014	Primitif 2015
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	0 €	0 €	0 €
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	-55 909 €	-55 909 €	-43 528 €
Opérations interservices	55 909 €	55 909 €	43 528 €
Subventions d'équipement	-	-	-
Total des ressources	0 €	0 €	0 €
Prélèvement sur fonds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

PF	JMB